

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Vie des Quartiers

REF : QUARTIERS2007001

Signataire : LT/ID

OBJET : Convention entre la ville d'Aubervilliers et la régie de quartier Maladrerie-Emile Dubois

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : Approuve la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'association régie de quartier Maladrerie pour les années 2007/2008/2009 et autorise le maire la signer.

le Maire.